

MAIRIE DE CHÂTEAUVILAIN

REUNION PUBLIQUE

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 06 juillet 2023 à 18h00 en Mairie

L'an deux mille vingt-trois, le 06 juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHÂTEAUVILAIN s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur GAUDE Daniel, le Maire.

<u>Présents</u>: GAUDE Daniel, DURAND Georges, GOY Lionel, WARGNIER Séverine, NAUD Dominique, DECHENAUX Pascal, RAMIREZ Laettitia, DESTOMBES Pierre-Brieuc, LE MEN Aurore, AMMI Lionel, FOULU-MION Antoine, REVERDY Emmanuelle, CHOVEAU Roger.

Excusée: THOMAS Magali a donné procuration à RAMIREZ Laettitia

Secrétaire de séance : NAUD Dominique

Convocation du 29 juin 2023

En Exercices

14

Présents Votants 13 14

Excusée Procurations

01

Ordre du Jour

I COMMISSIONS COMMUNALES

Administration générale et Finances

Daniel GAUDE et Lionel GOY

Situation financière à ce jour Fonds de concours CAPI

Reprise de Tombes : Délibération

Lotissement le Jouffray

Voirie

Georges DURAND

Présentation des devis pour réfection parking Stade et Cimetière

Référent Ambroisie

CAPI: travaux RD56A à hauteur de l'allée des Fougères

Bâtiments

Georges DURAND

Travaux économie énergie Bâtiments

Revêtement sols cantine et couloir mairie

Ecole - Cantine - Garderie

Séverine WARGNIER

Compte-Rendu Conseil d'école du 20 juin 2023

Compte-Rendu de la Commission scolaire du 22 juin 2022

Services périscolaires : rentrée 2023 (fonctionnement, infos générales)

Urbanisme

Dominique NAUD

Déclaration Préalable:

CHANEL

allée des Fougères

Abri de jardin réfection/agrandissement

En cours

CAPOGNA Guiseppe

allée des Muriers Abri de jardin

En cours

II STRUCTURES INTER-COMMUNALES

SYNDICAT DES EAUX

Georges DURAND

CAPI

Daniel GAUDE

Bureau, Conseil Communautaire et Commissions : compte-rendu des réunions

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 09 juin 2023 est arrêté.

I COMMISSIONS COMMUNALES

Administration générale et Finances

Daniel GAUDE et Lionel GOY

Situation financière à ce jour : Le comparatif est transmis. Fonctionnement : Le réalisé reste conforme aux prévisions.

M. le Maire informe que des factures importantes EDF ne sont pas encore mandatées.

M. le Maire rappelle que la commune à obligation de se substituer au Pôle Emploi pour le versement des allocations chômage de Mme Jacob, suite à sa démission. A ce jour la commune a versé la somme de 4 982 €. **Investissement :** le solde de la subvention DETR pour la création d'une classe a été perçu soit 39 037 €.

Fonds de concours CAPI : le montant est conforme aux prévisions budgétaires soit 31 000 € une délibération conjointe avec la CAPI devra être prise lors du CM du mois d'octobre.

Reprise de Tombes : Délibération n°025-2023 : Reprise des tombes abandonnées

M. le Maire informe le Conseil Municipal du constat d'abandon à plusieurs reprises à un an d'intervalle, de 7 concessions perpétuelles dans le cimetière communal soit la B009, C002, C027, E43, E022, E023 et la E008 qui correspond à un caveau 6 places.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reprise de ces concessions dans les conditions prévues par l'article L2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Il propose la création d'un Ossuaire destiné à recevoir les restes des corps inhumés dans les concessions dont la durée est expirée et qui n'ont pas été renouvelées ou qui ont été reprises après constat d'abandon. Les corps ne seront déposés qu'après avoir été préalablement réunis dans des boîtes à ossements ou reliquaires. Une seule boîte à ossements pourra contenir les restes de plusieurs corps trouvés dans une même concession reprise.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L2223-17 et R2223-12 à R2223-21;

Considérant que les concessions dont ils s'agit ont plus de trente ans d'existence et quelles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

DONNE SON ACCORD pour la création d'un Ossuaire.

Lotissement le Jouffray: M. le Maire présente un premier projet élaboré par Promotion 2000 et informe des problématiques réseaux et SCOT qui seront traités avec CAPI.

Location des salles des fêtes : Délibération n°026-2023 : Location Salle des Fêtes Convention avec la Commune de Succieu

M. le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention qui engage les communes de Succieu et Châteauvilain à appliquer les tarifs de location « Résident » pour leurs habitants.

Les modalités de réservation sont celles définies par chacune des communes pour ces salles. Un contrat de location précisant le règlement intérieur sera établi entre la commune et le loueur.

La convention est établie pour une durée de trois ans, renouvelée par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire a signer la convention de mise à disposition des Salles des Fêtes avec la commune de Succieu comme définie ci-dessus.

Association des Maires et Adjoints du canton de Bourgoin-Jallieu : Cette association était en sommeilet suite à sa reprise d'activité, la cotisation annuelle est de 60 € par élu soit un total de 300 € (Maire et Adjoints uniquement).

Achat: Acquisition d'un ordinateur pour le service urbanisme pour remplacement du poste obsolète.

Le devis de l'Entreprise Groupe Quatre est de 994,80 TTC.

Election Européenne: Elles auront lieu le dimanche 09 juin 2024 avec un seul tour.

Médecine du travail : Une visite des bâtiments communaux est prévue le 17 juillet à 10h pour l'évaluation des risques.

Voirie Georges DURAND

Délibération n°026-2023 : Travaux de Voirie-Choix des Devis : Réfection parking Stade et Cimetière : M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises Gachet TP de Champier et Cumin TP de Tramolé pour les opérations de réfection du parking du Stade et du parking du Cimetière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'ATTRIBUER:

- 1 La réfection du parking du Stade à l'entreprise GACHET TP pour un montant de 6 638,20 € H.T.
- 2 La réfection du parking du Cimetière à l'entreprise CUMIN TP pour un montant de 7 128 € H.T.

Bâtiments Georges DURAND

Travaux économie énergie Bâtiments : début des travaux par l'entreprise Avenir Elec à partir du 17 juillet.

Revêtement sols cantine et couloir mairie: M. le Maire propose de changer le sol souple dans la cantine et de d'installer un sol souple dans le couloir de la mairie pour une meilleure isolation. L'entreprise Bailly a été contactée pour un devis, d'autres seront demandés.

Délibération n°029_2023 : Demandes de subvention pour l'installation d'un système de Vidéoprotection.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur les bâtiments communaux :

-	Mairie et Service Technique	situé	945, rue du Centre
-	Ecole publique et aire de jeux	situé	110, allée de l'Ecole
-	City stade, Pumptrack, Skatepark	situés	105, allée de l'Ecole
-	Home des Associations	situé	75, allée de l'Ecole
-	Salle des Fêtes	situé	impasse de l'Etang

Et sur la Voirie RD56A à partir du 845, rue du Centre.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but:

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de renforcer le sentiment de sécurité.
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Les modalités sont encadrées par la Préfecture dans le respect de chacun et du droit à l'image.

Il présente un 1er devis de l'entreprise ViatechSolutions situé à Maubec, coût 26 306,13 € H.T.

M. le Maire propose de déposer des demandes de Subventions auprès des structures publiques traditionnelles soit l'Etat, La Région et le Département.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'installation d'un système de vidéoprotection sur les bâtiments communaux et la voirie comme décrit ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire a déposé des demandes de Subventions auprès des structures publiques traditionnelles soit l'Etat, La Région et le Département.

Ecole - Cantine - Garderie

Séverine WARGNIER

Compte-Rendu Conseil d'école du 20 juin 2023 :

Effectifs de rentrée 2023-2024 :

Classe de maternelle : PS : 7, MS : 8, GS : 12 Total de 27 enfants avec l'enseignante Mme Laurine Rodrigues Classe cycle 2 : CP : 8, CE1 : 3, CE2 : 12 Total de 23 enfants avec l'enseignante Mme Fanny Moissonnier

Classe cycle 3 : CM 1 : 11, CM2 : 8 Total de 19 enfants avec l'enseignante Mme Anne -Sophie Pessin (4 élèves de CE2 seront décloisonnés en cycle 3) Soit 69 élèves.

Le 23 juin : kermesse organisée par le Sou des Ecoles à la Salle des Fêtes Gérard Garnier.

Le 26 juin sortie scolaire à Indian's Valley dans la Drôme : journée avec activités découverte des indiens, balade, spectacle équestre ; la commune a participé à hauteur de 500 €.

Prévision piscine Alice Milliat : le cycle est programmé du 29 janvier au 16 mars les mardis et vendredi aprèsmidi. La commune finance le transport et les entrées.

Participation de l'école de Châteauvilain à partir de septembre au dispositif PHARE, programme de lutte contre le harcèlement scolaire mis en place par l'Education Nationale pour les classes élémentaires.

Subvention Communale : L'équipe enseignante demande l'augmentation de la somme allouée par enfant par la commune pour l'achat des fournitures scolaires. Celle-ci est depuis plusieurs années de 30 € par enfant. Le Conseil Municipal décide d'attendre l'établissement du budget 2024 pour prendre une décision.

Commission scolaire le 22 juin : Travail sur le règlement intérieur de la cantine garderie pour 2023-2024 : Correction de quelques articles notamment sur le règlement des familles puisque à la rentrée de septembre la mairie ne collectera plus les paiements périscolaires. Une fois le rôle établit par Cantine de France, les factures seront directement envoyées par la Trésorerie.

Les familles paieront directement soit par chèque, espèce (dans les points dédiés) ou par virement bancaire. Une communication sera faite aux familles pour les informer de ce changement.

Modification tarifaire : le coût du repas passe de 3,64 € à 3,94 € cette hausse s'explique par la répercutions de l'augmentation pratiquée par le Traiteur. Les tarifs de garderie sont inchangés.

Périscolaire : Retour de l'agent Dylan Frizon depuis le 3 juillet pour la dernière semaine d'école. Une réunion aura lieu le lundi 10 juillet avec les agents de la commune pour faire un bilan de l'année et se projeter sur la rentrée prochaine en calant le redéploiement de certaines tâches suite à la fin de contrat de M. Frizon.

Garderie du mercredi matin:

Comme indiqué lors du dernier CM, la Fraternelle va prendre en charge la Direction et les activités du mercredi matin. La pérennisation de la garderie du mercredi pour l'année 2023-2024 coûtera environ 2500 € de plus que l'année dernière soit un déficit global annuel d'environ 5000 euros.

Une forte communication va être faite auprès des familles pour avoir le plus d'enfants possible sur cette matinée.

L'animateur / directeur sera Florian qui est déjà intervenu à Châteauvilain, la déclaration sera faite sur le site des ACM.

Délibération n°027-2023 : Validation devis de la Fraternelle pour Mise à disposition d'un éducateur sportif diplômé BAFD pour l'année scolaire 2023/2024

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'association La Fraternelle concernant la mise à disposition pour l'année scolaire 2023/2024, d'un éducateur sportif diplômé BAFD qui assurera le service de la garderie du mercredi matin, coût de 5 807,20 €.

Une convention de mise à disposition sera passée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Présents, le Conseil Municipal :

VALIDE le devis de la Fraternelle de 5 807,20 € pour l'année scolaire 2023/2024 ;

AUTORISE M. le Maire a passé une convention avec cette association.

Urbanisme Déclaration Préalable: CHANEL CAPOGNA Guiseppe CAPOGNA Guiseppe Dominique NAUD Abri de jardin réfection/agrandissement En cours Abri de jardin En cours En cours

II STRUCTURES INTER-COMMUNALES

SYNDICAT DES EAUX

Georges DURAND

Compte-rendu disponible en mairie.

CAPI

Daniel GAUDE

Bureau, Conseil Communautaire et Commissions : compte-rendu des réunions disponible sur le site internet de CAPI

Transport RUBAN: Mise en place de la nouvelle Délégation de Service Publics (DSP) à partir de septembre 2023, cela apportera une meilleure déserte de notre commune avec la création d'une zone de transport à la demande.

QUESTIONS DIVERSES

Bâtiment Amieux : La date d'échéance étant le 31/07, M. le Maire fera un dernier courrier de relance pour connaître sa décision sur le devenir de ce bâtiment.

Fin de séance 19h45

La Secrétaire de séance, Mme Dominique NAUD

Le Maire, Daniel GAUDE